



SUPPLY
P A C K I N G

CAUX SEINE AGGLO
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Câtillon
76170 LILLEBONNE

A l'attention de Madame la Présidente

Objet

**Demande de permis de construire et
d'enregistrement environnemental
Construction d'un entrepôt de stockage**

Paris, le 14 novembre 2023

Avis sur remise en état du site en cas d'arrêt définitif

Madame la Présidente,

Nous allons déposer un dossier de demande de permis de construire ainsi qu'une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, relatif à un projet de construction d'un entrepôt de stockage situé sur les lots n°48, 89 et 90, section ZD, du Parc d'Activités de Bolbec – Saint Jean, sur la commune de Bolbec (76).

Dans le cadre de l'instruction de notre dossier, et en référence au Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site en cas d'arrêt définitif de l'activité.

Notre proposition sur le type d'usage futur est de conserver le site et le bâti pour une réutilisation permettant d'accueillir des activités industrielles se conformant aux règles du PLU. Le bâtiment que nous allons réaliser est une plateforme logistique de 22 000 m² composée de plusieurs cellules de 6 000 m² environ. Il s'agit de bâtiments en béton de grande portée et de grande hauteur, facilement adaptables à tout type d'activité industrielle ou commerciale.

La stabilité au feu de 2 h des structures et des façades ainsi que l'isolation thermique renforcée des toitures et des bardages, confèrent au bâtiment des qualités de pérennité, de sécurité de l'environnement et d'économie d'énergie.

Dans le cadre d'une cessation d'activités, les mesures proposées porteront notamment sur :

- Le tri et conditionnement de tous les déchets banals ou dangereux résiduels et évacuation en filières de traitement autorisées, nettoyage de la totalité du site (bâtiment et extérieurs),
- Les interdictions ou limitations d'accès au site (maintien de la clôture; mise en place d'un gardiennage le cas échéant, ...) pour assurer la sécurisation des lieux,
- Le nettoyage du dispositif de traitement des eaux pluviales,

- Le maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique, ...) après consignation des équipements non concernés par la sécurité du site, en arrêt de sécurité,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués.

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserions un mémoire de cessation d'activités adressé au Préfet, à la mairie de BOLBEC, et à la DREAL qui fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément à l'article R,512-46-4 alinéa 5 du Code de l'Environnement, nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de votre avis dans les meilleurs délais afin que nous puissions le joindre aux dossiers de demandes que nous introduirons début décembre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Jacques DUVAUCHELLE



Po J Duvauchelle

**GCA SUPPLY PACKING
Monsieur DUVAUCHELLE**

Tour Olympie
101 rue de Tolbiac
75013 PARIS

DIRECTION GENERALE, CAUX SEINE DEVELOPPEMENT
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Réf. : ABI/LFa 23-078

*Affaire suivie par Antoine BIGNON
Tél. : 02.32.84.40.32(Secrétariat)
a.bignon@cauxseine.fr*

à Lillebonne, le 27 novembre 2023

Objet : Votre dossier d'enregistrement dans le cadre de la construction d'un entrepôt
situé sur la commune de Bolbec

Monsieur,

En application de l'article R 512-46-4 5^e du code de l'environnement, le dossier d'autorisation environnementale lié à une demande d'enregistrement d'installation de type ICPE à implanter sur un site nouveau, et déposer auprès des services de l'Etat comporte, entre autres pièces obligatoires : une proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagnée de l'avis du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Vous m'avez sollicité sur ce point précis, le 14 novembre 2023 dernier, date du courrier adressé à mes services.

En réponse, je ne m'oppose pas à votre proposition, qui consiste, en cas de cession d'activité d'entreposage logistique, à réutiliser le site, voire le bâti, pour accueillir des activités industrielles ou toute autre activité autorisée par le règlement de la zone du PLU en vigueur à ce jour. Je note également que si votre activité avait une incidence polluante sur l'environnement, vous procéderiez à la dépollution du site.

Pour garantir l'ensemble de ces points et dans le respect du Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT), vous veillerez à engager un dialogue avec la collectivité, en qualité d'aménageur de la Zone d'Activités Economiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Présidente



Virginie CAROLO-LUTROT

**Maison de
l'intercommunalité**

Allée du Catillon
BP 20062
76170 Lillebonne

Tél. : 02 32 84 40 40
Fax : 02 32 84 40 41

www.cauxseine.fr

PJ :
CC : SMa/CPo/MPe



IMMOSUPPLY

C H A R L E S A N D R É

Mairie de Bolbec
A l'attention de monsieur le Maire
9 square Général Leclerc
76210 BOLBEC

Montélimar le 15 novembre 2023

**Objet : Demande de permis de construire et
d'enregistrement environnemental
Construction d'un entrepôt de stockage**

Avis sur remise en état du site en cas d'arrêt définitif

Monsieur le Maire,

Nous allons déposer un dossier de demande de permis de construire ainsi qu'une demande d'enregistrement au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement, relatif à un projet de construction d'un entrepôt de stockage situé sur les lots n°48, 89 et 90, section ZD, du Parc d'activités de Bolbec/Saint-Jean, sur la commune de Bolbec.

Dans le cadre de l'instruction de notre dossier, et en référence au Code de l'environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site en cas d'arrêt définitif de l'activité.

Notre proposition sur le type d'usage futur est de conserver le site et le bâti pour une réutilisation permettant d'accueillir des activités industrielles se conformant aux règles du PLU. Le bâtiment que nous allons réaliser est une plateforme logistique de 22 000 m² composée de plusieurs cellules de 6 000 m² environ. Il s'agit de bâtiments en béton de grande portée et de grande hauteur, facilement adaptables à tout type d'activité industrielle ou commerciale. La stabilité au feu de 2 h des structures et des façades ainsi que l'isolation thermique renforcée des toitures et des bardages, confèrent au bâtiment des qualités de pérennité, de sécurité de l'environnement et d'économie d'énergie.

Dans le cadre d'une cessation d'activités, les mesures proposées porteront notamment sur :

- Le tri et conditionnement de tous les déchets banals ou dangereux résiduels et évacuation en filières de traitement autorisées, nettoyage de la totalité du site (bâtiment et extérieurs),
- Les interdictions ou limitations d'accès au site (maintien de la clôture; mise en place d'un gardiennage le cas échéant, ..) pour assurer la sécurisation des lieux,
- Le nettoyage du dispositif de traitement des eaux pluviales,
- Le maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique, .. ,) après consignation des équipements non concernés par la sécurité du site, en arrêt de sécurité,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués.

IMMOSUPPLY

SCI au capital de 10.000€

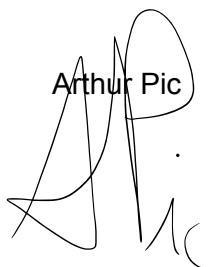
Siège social : Zone Industrielle de Gournier – 4, allée du port - 26200 MONTE LIMAR
833 282 395 RCS Romans

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserions un « mémoire de cessation d'activités adressé au Préfet, à la mairie de BOLBEC, et à la DREAL qui fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément à l'article R,512-46-4 alinéa 5 du Code de l'Environnement, nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de votre avis dans les meilleurs délais afin que nous puissions le joindre aux dossiers de demandes que nous introduirons début décembre.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Arthur Pic

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned below the printed name 'Arthur Pic'.

IMMOSUPPLY

SCI au capital de 10.000€

Siège social : Zone Industrielle de Gournier - 4, allée du port - 26200 MONTELIMAR
833 282 395 RCS Romans

BOLBEC, le 6 décembre 2023

HÔTEL DE VILLE
9 square
du Général Leclerc
BP 70045
76210 Bolbec

02 32 84 51 00

www.bolbec.fr

Nos Réf : BP 953.2/2023/ST/D

Affaire suivie par : Blandine POULINGUE

Objet : ZA BOLBEC/SAINT-JEAN : Projet de construction d'un bâtiment de stockage – Avis sur la remise en état en cas d'arrêt définitif

Monsieur le Directeur
IMMOSUPPLY
Zone Industrielle de Gournier
4 allée du Port
26200 MONTELMAR

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 15 novembre 2023, vous me faites part de votre volonté d'implanter un bâtiment de stockage sur la zone d'activités de BOLBEC/SAINT-JEAN (lots 48-89 et 90 – section ZD).

En application de l'article R-512-46-4 du Code de l'Environnement, il est précisé que votre demande d'enregistrement au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement comprend une proposition d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif.

Aussi, je ne m'oppose pas à votre proposition de conserver le site et le bâti pour une réutilisation permettant d'accueillir des activités industrielles se conformant aux règles du PLU en vigueur dans le cas de l'arrêt de votre activité d'entrepôt logistique.

Enfin, j'ai pris bonne note des dispositions envisagées en cas de cessation d'activités concernant les déchets, les accès et notamment que vous prendriez en charge la dépollution du sol et des eaux dans l'hypothèse d'une incidence polluante du site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Christophe DORÉ